

Mercredi 24 octobre 2007



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

M. GERRARD

(N° 213) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU

M. SCHULER

M. HAWRANIK

M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

Motion d'adhésion

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 3) — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*
(amendement [3] — M. GERRARD)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N^o 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*
(amendement [3] — M. EICHLER)
(amendement [1] — M. GERRARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 16) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*
(amendé — comité)

M. le *ministre* STRUTHERS

(N^o 18) — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITION

M. NEVAKSHONOFF — Stratégie manitobaine contre le diabète

9. Attendu :

que le 14 novembre marque la Journée mondiale du diabète et que l'Association canadienne du diabète a déclaré que novembre était le Mois de la sensibilisation au diabète;

qu'en 2001, le nombre total de Manitobains diabétiques a dépassé 63 000 et que plus de 6 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année depuis;

que l'âge est un facteur associé au diabète et que la population vieillissante contribuera à l'augmentation du nombre de personnes qui souffrent du diabète de type 2;

que le taux d'Autochtones qui souffrent du diabète de type 2 a atteint des niveaux épidémiques, soit environ deux fois plus que l'ensemble des Manitobains, et qu'environ une femme autochtone sur deux âgée de 50 ans ou plus est atteinte du diabète de type 2, correspondant à quatre fois le taux qui prévaut chez les Manitobaines âgées de 50 ans ou plus;

que le gouvernement provincial a reconnu les effets dévastateurs du diabète dans de nombreuses communautés, surtout chez les Autochtones et les personnes âgées, ainsi que les problèmes qu'il cause au système de soins de santé;

que le gouvernement provincial travaille en collaboration avec les organismes autochtones afin de faire face aux défis uniques que présentent les soins de santé et d'établir des stratégies valables et préventives;

que le gouvernement provincial loue les collectivités du Nord de s'être engagées dans l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord visant à promouvoir la vie saine et à réduire la prévalence des maladies telles que le diabète;

que le gouvernement provincial a reconnu la nature chronique du diabète et la nécessité d'élaborer une approche saine et intégrée afin de prévenir, de soigner et de contrôler le diabète correctement;

qu'en 2006, le gouvernement a lancé l'Initiative de prévention des maladies chroniques visant à soutenir les communautés en vue de la création de programmes de prévention contre les maladies chroniques applicables aux besoins uniques des personnes de la province;

que la stratégie manitobaine fait appel au Regional Diabetes Program Framework, au Risk Factor and Complication Assessment et à l'Initiative de la prévention des maladies chroniques (IPMC);

qu'en ajoutant des services de dialyse à Norway House et à Garden Hill, le Manitoba est devenu la seule province canadienne à offrir ce service dans des réserves;

que le besoin d'avoir de tels services dans plusieurs autres réserves manitobaines et dans l'ensemble du pays augmente rapidement;

que les gouvernements provinciaux et fédéral ont financé l'IPMC afin de combattre les maladies chroniques au Manitoba et d'appuyer les projets existants des ministères de la Santé et de la Vie saine qui sont axées sur la détection précoce, l'évolution des maladies et l'amélioration des résultats obtenus,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de maintenir son appui à la sensibilisation en matière de santé et de prévention du diabète dans la province dans le cadre de son vaste projet de prévention de la maladie;

que l'Assemblée encourage le gouvernement provincial à envisager de promouvoir des partenariats supplémentaires avec le gouvernement fédéral et les communautés autochtones et d'améliorer ces services dans les communautés manitobaines du Nord et éloignées.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le jeudi 25 octobre 2007, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 7 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société d'assurance publique du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés le 29 février 2004, le 28 février 2005, le 28 février 2006 et le 28 février 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 21 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Corporation manitobaine des loteries pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 5 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société des alcools du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 12 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Commission des accidents du travail pour les années qui se sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, les rapports annuels de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale pour les années qui sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et les Plans d'administration quinquennaux de la Commission des accidents du travail pour les années 2004 à 2008, 2005 à 2009, 2006 à 2010 et 2007 à 2011.